

19.
Garel Louis
veuve de Chardron Jeanne

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dix huit février,
à huit heures du matin. Devant nous Bily François René, maire,
officier de l'état-civil de la commune du Grand-Fougeray, chef-lieu
de canton, arrondissement de Redon, département d'Ille-et-Vilaine;
ont comparu Isidore Cottais, âgé de vingt sept ans, menuisier,
et M. Mathurin Coeurdray, âgé de cinquante neuf ans, instituteur,
demeurant séparément en cette ville, amis des décedés; lesquels
nous ont déclaré que hier, à huit heures du matin, Louis Garel,
âgé de soixante dix ans, né à Guipry (Ille-et-Vilaine), tailleur
d'habits, fils des époux feu Louis Garel et feu Anne Marchand,
époux de Jeanne Chardron, âgée de soixante dix huit ans, sans profession,
demeurant en cette ville, sur la place, est décédé en sa demeure conjugale,
ainsi que nous nous en sommes assuré. Après lecture, les déclarants
ont signé.

Cottais Isidore
Coeurdray Mathurin
Bily François René

N. 111

Le mardi huit cent huit le dimanche à huit heures de soir pardevant nous
Maire officier de l'état civil de la commune de Guipry département d'Ille et Vilaine
est comparu Louis Garel, laboureur, demeurant au poué de Guipry, âgé de
quarante trois ans, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin. Nascut le
ce jour à sept heures du matin de lui déclarant et de sa femme. Nascut son
père et appelé il a déclaré vouloir donner le prénom de Louis. Lesdites
présentation et déclaration faites en présence de Pierre Garel, laboureur,
demeurant à la métairie de Laval en Guipry, âgé de vingt cinq ans et de Francis
M. officier, laboureur, demeurant au poué de Guipry, âgé de trente huit ans.
Le père et les témoins ont déclaré ne savoir signer et nous avons signé de
présent acte de naissance, après qu'il leur en a été fait lecture un
mot sans nul. Garel
Maire

Le mardi huit cent huit le dimanche à huit heures du matin

70.

Chardon
Jeanne

Fille De
Louis Garel

L. 33 Mil huit Cent quatre vingt. Deux,
le vingt Trois Septembre à cinq heures du soir. Devant nous
Monsieur, Maire, Officier de l'état civil de la Commune du Grand-
Fougeray, Chef-Lieu de Canton, Arrondissement de Redon, Départe-
ment d'Ille-et-Vilaine: Sont comparus Adolphe Jarnet, Perroquier,
âgé de quarante Cinq ans, et François Journiau, Marié, âgé
de quarante Cinq ans, Demeurant séparément ville du Grand-
Fougeray, Rue du Château, voisins de la D'funte; Lesquels nous
ont Déclaré que ce jour, à Cinq heures et demie du soir; Femme
Chardon, sans filiation, âgée de quatre vingt Deux ans, née
en cette ville le Dix Neuf Mars Mil huit Cent où elle est
Domiciliée Rue du Château, fille de feu Henri Chardon,

et de feu Angélique Claudine Loursais, veuve de Louis Garel,
Décédée le Dix Sept Février Mil huit Cent soixante Dix neuf
en cette dite ville du Grand Fougeray; Laquelle est décédée en
sa demeure, ainsi que nous nous en sommes assuré; Et ont, les
Déclarants signé avec nous le présent acte après que lecture
leur en a été faite. Jours de St Jans

Chardon
Jarnet
Journiau

157



89
Jeanne
Chardron

Le jour du vingt six Ventose l'an huit de la
 République française, au soir, et comparu
 M^r Chardron Marchand du chef lieu, lequel
 assisté de Pierre Saurais âgé de vingt un an, l'ancien
 oncle de l'aveu, l'aveu Jeanne en son âge de trente deux
 ans veuve de François Jugeat, Lesdits du chef lieu
 m'a déclaré que au village flamand Saurais son
 épouse est arrivée le jour de cinq heures du matin
 en la maison du chef lieu avec elle abaquelle et
 ont donné à l'apothicaire de Jeanne Chardron
 d'après cette déclaration, j'ai rédigé le présent acte
 que les dits ont signé avec moi fait et signé
 Les jours et an cy dessus.

M. Chardron
 Jugeat
 Saurais